



Bulletin d'adhésion à conserver par l'association

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

E-mail :

Téléphone :

Article 1

L'association Les Amis Pêcheurs De Luzé a pour but l'organisation et le développement de la pêche, détenir et gérer le droit de pêche, contribuer et sensibiliser à la préservation de l'environnement, participer activement à la protection et à la surveillance du milieu aquatique et du patrimoine piscicole, et promouvoir une pêche familiale et de loisirs dans un cadre associatif.

Article 2

Le candidat désireux de devenir adhérent devra remplir et signer un formulaire d'adhésion tout en ayant pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association. Après remise du bulletin d'adhésion et paiement de la cotisation de 5 €, le postulant devient adhérent de l'association. Chaque membre a la possibilité d'apporter son soutien en participant aux réunions d'information, en donnant son avis, en votant, en prenant des responsabilités et en apportant ses idées au sein de l'association.

Article 3

L'adhérent devra s'impliquer un minimum dans l'association en suivant les consignes des membres du bureau, mais aussi en participant à l'entretien de l'étang, une tâche qui incombe à l'association Les Amis Pêcheurs De Luzé (exemples de différentes tâches : contrôle des cartes de pêche, préparation des animations, élagage des arbres, nettoyage des berges, entretien des places de pêche).

Article 4

Un adhérent inactif ou trop peu actif pourra se voir exclu de l'association, par décision des membres du bureau.

Je déclare m'engager à respecter toutes les obligations de l'association Les Amis Pêcheurs De Luzé qui figurent sur ce document, ainsi que les statuts de l'association qui m'ont été communiqués.

Fait à :

Date :

(Signature de l'adhérent)

Association loi 1901 Les Amis Pêcheurs De Luzé
1 place de la mairie 3712 Luzé
Siret n° 894 957 315 00019



Bulletin d'adhésion à conserver par l'adhérent

Je soussigné :

Demeurant à :

Pour l'année :

Fait à

Date :

Nous avons reçu la somme de 6 € pour adhésion à l'association le

Article 1

L'association Les Amis Pêcheurs De Luzé a pour but l'organisation et le développement de la pêche, détenir et gérer le droit de pêche, contribuer et sensibiliser à la préservation de l'environnement, participer activement à la protection et à la surveillance du milieu aquatique et du patrimoine piscicole, et promouvoir une pêche familiale et de loisirs dans un cadre associatif.

Article 2

Le candidat désireux de devenir adhérent devra remplir et signer un formulaire d'adhésion tout en ayant pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association. Après remise du bulletin d'adhésion et paiement de la cotisation de 5 €, le postulant devient adhérent de l'association. Chaque membre a la possibilité d'apporter son soutien en participant aux réunions d'information, en donnant son avis, en votant, en prenant des responsabilités et en apportant ses idées au sein de l'association.

Article 3

L'adhérent devra s'impliquer un minimum dans l'association en suivant les consignes des membres du bureau, mais aussi en participant à l'entretien de l'étang, une tâche qui incombe à l'association Les Amis Pêcheurs De Luzé (exemples de différentes tâches : contrôle des cartes de pêche, préparation des animations, élagage des arbres, nettoyage des berges, entretien des places de pêche).

Article 4

Un adhérent inactif ou trop peu actif pourra se voir exclu de l'association, par décision des membres du bureau.

Je déclare m'engager à respecter toutes les obligations de l'association Les Amis Pêcheurs De Luzé qui figurent sur ce document, ainsi que les statuts de l'association qui m'ont été communiqués.

(Signature de l'adhérent)

(Signature du président)